



DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

AVIS DE CLASSEMENT DE LA COMMISSION D'INFORMATION ET DE SELECTION D'APPEL À PROJETS SOCIAUX OU MEDICO-SOCIAUX

pour la création de 66 places d'accueil en logements diffus pour des mineures âgées de 15 à 18 ans, seules, enceintes et/ou avec enfants de moins de 3 ans révolus, prises en charge par l'aide sociale à l'enfance

Conformément aux articles L 312-1, L 313-1-1 et R 313-4 à R 313-4-3 du Code de l'action sociale et des familles relatifs à la procédure d'autorisation des établissements et services sociaux ou médico-sociaux, le Département des Alpes-Maritimes a publié, le 24 mars 2025, un appel à projet pour la création de 66 places d'accueil en logements diffus pour des mineures âgées de 15 à 18 ans, seules, enceintes et/ou avec enfants de moins de 3 ans révolus, prises en charge par l'aide sociale à l'enfance.

Deux candidats ont présenté un projet :

- La FONDATION DE NICE – Patronage Saint-Pierre ACTES,
- L'ŒUVRE DU BON PASTEUR – Habitat et Humanisme Parentalité.

La commission d'information et de sélection d'appel à projets sociaux ou médico-sociaux, réunie le mardi 3 juin 2025, a arrêté le classement suivant :

Premier	FONDATION DE NICE – Patronage Saint-Pierre ACTES
Second	ŒUVRE DU BON PASTEUR – Habitat et Humanisme Parentalité

Le présent avis fera l'objet de la publication réglementaire sur le site du Département <https://www.departement06.fr>

Nice, le **13 JUIN 2025**

Pour le Président et par délégation,
Le directeur général adjoint pour le
développement des solidarités humaines

Cyrille CARBONNEL
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint pour le
développement des solidarités humaines
Cyrille CARBONNEL

Cyril CARBONNEL